

1912

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 13 JUIN 1912 190

DIRECTION
DE
L'Enseignement Supérieur

3^e Bureau

*Délégation au Congrès
d'Angoulême*
Monsieur,

Objet:

VIII^e Congrès
préhistorique
de France.

Avis de délé-
gation.

Je vous remercie de vouloir bien vous mettre à ma disposition pour représenter mon département au VIII^eème Congrès préhistorique de France qui aura lieu à Angoulême du 18 au 24 Août prochain.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien vous considérer comme délégué à ce Congrès par la présente lettre et je vous remercie, par avance, du concours que vous voulez bien me prêter en cette circonstance.

En ce qui concerne le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui doit se tenir à Genève, en Septembre prochain, je suis tout disposé en principe à y faire représenter le Ministère de l'Instruction Publique; mais je ne pourrai le faire que si j'y suis invité officiellement par l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Soyez persuadé que si cette invitation me parvient, je ne manquerai pas de vous demander de vouloir bien accepter cette nouvelle mission.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Minsitre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts.

Jui

M. Cartailhac, membre non résident au Comité,
5 rue de la Chaine à Toulouse.

